

Communiqué de presse

9 juin 2020

Sélection du lauréat départemental du concours général agricole des pratiques agro-écologiques

Pour la cinquième année consécutive, ce concours a lieu sur les prairies du Val de Saône dans l'Ain. 4 agriculteurs se sont soumis à l'examen d'un jury d'experts afin de déterminer celui qui participera à la grande finale du Concours à Paris en 2021. Une occasion unique de mettre en avant le savoir-faire des éleveurs qui forgent l'identité du Val de Saône.

« Des prairies scruter avec attention »

Le 4 juin dernier, un jury local composé d'experts agronomes, écologues et apicoles (ACSEL Conseil élevage, lycée agricole de Cibeins, Office Français de la Biodiversité, Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs, section apicole) a parcouru les parcelles du territoire du Val de Saône. Leur objectif : sélectionner la parcelle qui participera à la finale lors du prochain salon de l'agriculture à Paris en 2021. Quatre exploitations se sont portées volontaires pour participer à ce concours et ont pris le temps de recevoir le jury sur leurs parcelles : GAEC Barret, GAEC des Carrons, GAEC des Culards et GAEC Montagrimoz.

Le jury, présidé par Hugo Danancher, éleveur de vaches allaitantes à Saint-Bénigne, membre associé de la chambre d'agriculture de l'Ain était également accompagné de Didier FARFOUILLON, membre du bureau et éleveur laitier à Francheleins.

Pour choisir, le jury disposait d'une grille très précise pour évaluer le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des parcelles en lice.

- Au niveau de l'exploitation (gestion de la prairie et pratiques d'élevage adaptées au potentiel de la parcelle, valeur alimentaire du fourrage et productivité au regard du système d'exploitation et de sa viabilité).
- Pour le territoire (richesse floristique dont présence de certaines espèces patrimoniales, pratiques favorables à la biodiversité.

Les résultats seront révélés lors de la remise des prix au cours de l'automne.

Une valorisation des pratiques des éleveurs

L'évènement permet d'identifier les pratiques qui sont mises en place par les éleveurs pour obtenir cette richesse floristique et faunistique. Avec près de 3 500 ha de prairies en grande partie valorisées par l'agriculture, les prairies alluviales sont intégrées dans la zone Natura 2000. Leur qualité floristique, avec de nombreuses espèces protégée, mais aussi faunistique (râle du genêt, courlis cendrés, passereaux prairiaux et de nombreux insectes) constituent une richesse environnementale importante.

Contact Presse

Certains agriculteurs sont engagés depuis près de 20 ans dans des mesures de types MAE (Mesures agroenvironnementales). Leurs parcelles sont fauchées et pâturées à partir de juin jusqu'à juillet. Avec parfois un retard de fauche pour favoriser le maintien des espèces.

Ce concours est un moyen de porter à connaissance le fait que le meilleur moyen d'entretenir les prairies est de conserver l'élevage. La biodiversité observée est signe de richesse de la flore et de la faune maintenue par le travail des agriculteurs.

Soutenu par la chambre d'agriculture et le conseil départemental, ce concours permet de mettre en avant un savoir-faire qui forge l'identité du Val de Saône.

Contacts

Hugo DANANCHER (Président du Jury)

Portable: 06 87 25 08 90

Laurent JULLIAN-BINARD (Animateur du concours local)

Chargé de territoire Bresse-Revermont-Val de Saône à la chambre d'agriculture de l'Ain

Tél: 04 74 45 47 04 - Portable: 06 85 16 31 71

Pour en savoir plus :

https://www.concours-general-agricole.fr/concours-general-agricole/les-concours/le-concours-des-pratiques-agro-ecologiques/